



Décision n° 2025-040D

Objet : Application du tarif été à la piscine aqualudique du Stade pour 2025

Le vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne,

La période d'ouverture en exploitation estivale de la piscine aqualudique du Stade est définie du lundi 05 mai 2025 au dimanche 31 août 2025 inclus. Conformément à la délibération tarifaire en vigueur, il convient de rendre applicables les tarifs estivaux à la piscine du Stade.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au président la définition des horaires et périodes d'ouverture au public des services de la Communauté d'agglomération,

Vu l'arrêté de délégation de fonction à Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne n° 2023-49A,

Vu la délibération n° 219-24 C du Conseil communautaire du 07 novembre 2024, approuvant la grille tarifaire applicable à la piscine aqualudique du Stade et notamment une tarification « tarification été » à l'unité,

DECIDE

Article 1 : la période d'ouverture en exploitation estivale de la piscine aqualudique du Stade est définie du lundi 05 mai 2025 au dimanche 31 août 2025 inclus,

Article 2 : le tarif été sera appliqué du lundi 05 mai 2025 au dimanche 31 août 2025 inclus,

Article 3 : conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, cette décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Fait à Chambéry,

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Président ou VP

Numéro attribué à l'acte :

2025-040D

Objet de l'acte :

Application du tarif été à la piscine aqualudique du Stade pour 2025

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20250409-lmc1H33570H1-AR

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H33570H1

Date de transmission en Préfecture :

10 avril 2025

Date de réception en Préfecture :

10 avril 2025

Date de publication sur le site internet:

jeudi 10 avril 2025